

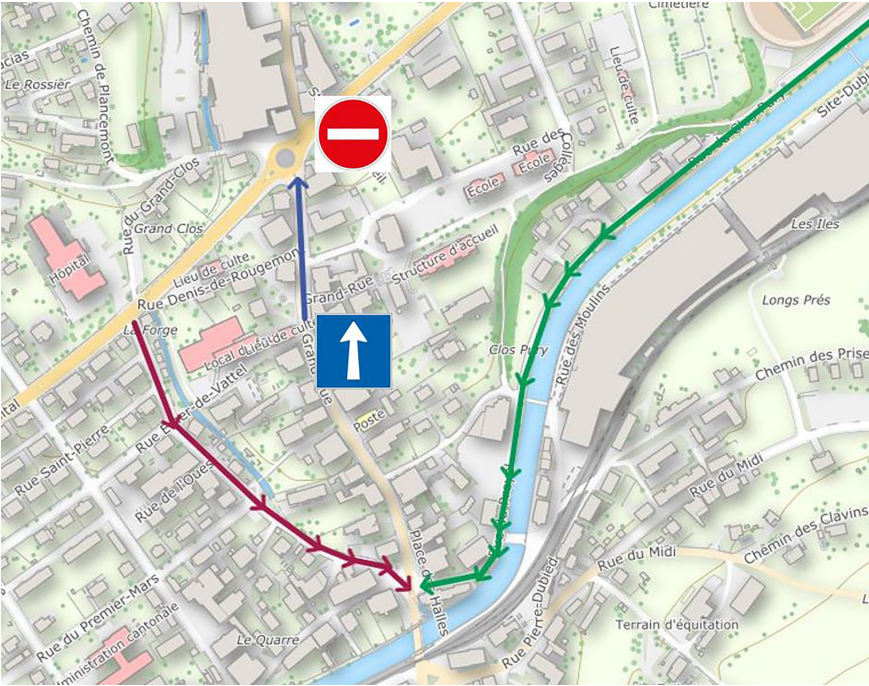


TRAVAUX GRAND'RUE

Les travaux sur la Grand'Rue de Couvet avancent et les commerces restent ouverts

Le lundi 20 octobre dernier, la 3^e étape des travaux de réfection de la Grand'Rue a débuté entre le temple et le rond-point de l'Ecu de France. Vu la configuration particulière de ce tronçon et pour éviter de former un embouteillage dans le giratoire, la route a été mise en sens unique avec un flux de circulation allant du sud au nord. Pour accéder aux commerces ou au cinéma, ou pour se rendre au Creux du Van ou à Môtiers depuis la Pénétrante, les véhicules peuvent emprunter la rue Emer-de-Vattel ou la rue du Clos-Pury qui passe près d'espaceVal.

Les commerces, les établissements publics et les distilleries restent ouverts durant cette période de travaux qui avancent selon la planification. Sur les tronçons routiers déjà rénovés, les places de stationnement sont désormais disponibles pour les usagers.



QUE FAIRE DES FEUILLES MORTES ?

C'est l'automne, les feuilles mortes recouvrent les jardins et il est vrai que cela peut représenter des volumes importants dont on ne sait parfois que faire.

Beaucoup les brûlent et cela n'est pas anodin, surtout pour les jardins situés dans les zones densément bâties. Ces incinérations sont même souvent illicites lorsque les feuilles sont trop humides, car l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair, art. 26b) exige que les déchets naturels soient suffisamment secs pour n'émettre pratiquement pas de fumée en brûlant. En effet, brûler les feuilles libère beaucoup de particules fines, et autres substances nuisibles à la santé (poumons, cœur) qui s'additionnent en zone urbanisée aux émissions des véhicules thermiques, le tout pouvant stagner longtemps dans les villages lorsque le vent ne souffle pas.

Au final il vaut mieux voir les feuilles mortes comme des alliées du jardin pour le printemps : elles protègent le sol, nourrissent les vers, insectes et champignons et, en se décomposant, produisent un terreau naturel utile pour les plantations.

Alors ne les brûlez plus et trouvez-leur une place dans le jardin, les énormes tas se tasseront vite et se transformeront en humus bénéfique.



ANNONCES

À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI ?

Consultez nos offres d'emploi sous Facebook, NEMONews et www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi

PHOTO ANIMALIÈRE

ÉCHANGE DE REGARD AVEC LE RENARD

Regard planté, sans place pour la fausseté, dans un monde d'intégrité. Les consensus et les laïus sont interdits : il ne reste que la vie.

© Photographie de Vincent Pezzatti



INFORMATIONS PRATIQUES

SÉANCE CG DU 17.11.2025

La prochaine séance extraordinaire du Conseil général se déroulera le **lundi 17 novembre prochain à 19 h 30 à la salle du Conseil général**, à l'Hôtel de Ville de Couvet, selon l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 29 septembre 2025
3. Lettres et pétitions
4. Nomination d'un-e membre et/ou d'un-e suppléant-e à la commission de gestion et des finances, suite à la démission de M. Niels Rosselet-Christ
5. Crédit de 3'757'000 francs pour développer l'attractivité du site Dubied
6. Crédit complémentaire de 255'000 francs pour les travaux de protection contre les chutes de pierres à Noiraigue
7. Crédit complémentaire de 288'000 francs pour la protection contre les crues à Môtiers
8. Crédit de 8'350'000 francs pour la rénovation de la piscine des Combes
9. Plan d'alignement des Petits-Clos à Fleurier
10. Classement de la motion du groupe socialiste
« pour une assemblée citoyenne »
11. Classement de la recommandation du groupe POP
« Projet de Groupe E de détourner l'Areuse souterraine »
12. Communications du Conseil communal
13. Interpellations et questions

L'invitation et les rapports sont disponibles sur notre site www.vdt.ch/seances

Les séances sont publiques : venez nombreuses et nombreux participer à la vie politique de votre commune.



MISES À L'ENQUÊTE

Les nouvelles mises à l'enquête publique sont à consulter au service de l'aménagement du territoire à Couvet. **Plus d'informations :** www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique

Adresses	Dates limites oppositions	Bien-fonds	Descriptions
Fleurier – Rue des Petits-Clos 37	24.11.2025	3387	Création d'un nouvel EMS
Couvet – Malmont-Dessous 221	24.11.2025	3119	Citerne enterrée de 30'000 litres pour réserve incendie
Couvet – Rue des Nasieux 2	01.12.2025	3709	Installation d'une pompe à chaleur air/eau en extérieur

DÉNEIGEMENT

Pour rappel, afin de faciliter le déneigement et de limiter au maximum le risque de dégâts aux clôtures durant l'hiver, les propriétaires riverains des routes communales sont priés d'abaisser les barrières et d'enlever les piquets.

Comme le prévoit l'article 4.15 du règlement de police du 30 septembre 2019, les propriétaires sont tenus de se conformer aux prescriptions du Conseil communal pour l'enlèvement de la neige dans les zones d'urbanisation. Ils doivent en outre débarrasser les toits, les trottoirs et les abords de leur maison si la circulation risque d'être entravée. Ils sont également tenus d'accepter la neige enlevée de la voie publique par les véhicules de déneigement communaux.

